



Union Locale CGT Lyon 3^e / 6^e

FORMATION SYNDICALE 2020

Programme actualisé 2^e semestre

DESTINATAIRES : Bases et Syndiqués CGT des 3^e et 6^e arrondissements de Lyon.

Lyon, le 29 juin 2020

Chers (es) camarades,

Vous trouverez ci-dessous le programme actualisé des formations organisées par l'UL CGT des 3^e et 6^e arrondissements de Lyon pour l'année 2020.

Ce nouveau programme reporte sur les deux derniers mois de l'année l'ensemble des formations qui n'ont pas pu être organisées depuis le mois de mars. Il sera réalisé dans la mesure où les conditions d'accueil à la Bourse du Travail le permettront.

Dates	Formations	Nombre de places
10 au 14 février 2020	Formation syndicale générale Niveau 1 tronc commun	15
2 au 4 novembre 2020	Délégué du Personnel au CSE	15
16 au 20 novembre 2020	Formation syndicale générale Niveau 1 tronc commun	15
30 novembre et 1 ^{er} décembre 2020	S'impliquer dans la CGT (<i>ancienne FANS</i>)*	15
14 au 16 décembre 2020	Délégué du Personnel au CSE	15

* Formation destinée aux syndiqués isolés de l'UL ou appartenant à une section syndicale ou à un syndicat de la localité n'ayant ni les moyens ni les effectifs nécessaires.

Pour bénéficier de la diversité et de toute la richesse d'échanges réellement interprofessionnels, il est nécessaire de limiter à 2 par stage le nombre de camarades d'une même entreprise dans une même session de formation.

Les inscriptions seront validées par l'UL après accord du syndicat ou de la section syndicale et vérification que les démarches pour bénéficier des dispositions sur le maintien de salaire pendant le CFESS, auront bien été entreprises.

Vous trouverez en annexe :

- Le détail des formations
- le modèle de lettre à employer pour faire appliquer l'article L2145-6 du Code du travail

Par ailleurs, à l'attention des salarié.e.s non-syndiqué.e.s et dans un objectif de syndicalisation, l'Union Locale propose d'organiser à la Bourse du Travail des sessions "découvrir la CGT". Ce module de 2 heures sera mis en œuvre en fonction des besoins qui pourront être identifiés au fil de l'activité sur le terrain.

Pour l'UL CGT des 3^e et 6^e arrondissements de Lyon
Vincent Cordellier
Responsable de la formation syndicale



Union Locale CGT Lyon 3^e / 6^e

FORMATION SYNDICALE 2020

Programme actualisé 2^e semestre

Avant la formation des syndiqué.e.s

nouveau

Découvrir la CGT

Public :

Tous les salarié.e.s non-syndiqué.e.s

Le contexte:

Ce module est à réaliser par les syndicats dans les entreprises de préférence ou au plus près du lieu de travail. C'est une décision prise par les syndicats au 51^e congrès.

Les objectifs de formation :

Les salarié.e.s seront en capacité d'identifier la richesse créée par leur travail et l'importance de se syndiquer à la CGT.

Les thèmes abordés :

- En quoi le travail crée des richesses et comment elles sont accaparées.
- L'utilité de la CGT, l'organisation et la vie syndicale, les responsabilités de chacun.e et les mandats.

Les prérequis à cette formation :

Aucun.

Forme et durée de l'action de formation

Module en présentiel (2 heures) à la Bourse du Travail, en fin d'après-midi et en dehors du temps de travail.

Mise en œuvre en fonction des besoins qui pourraient être identifiés au fil de l'activité sur le terrain.

Ces sessions peuvent être organisées par l'Union Locale en coopération et animées conjointement avec les syndicats ou sections syndicales de la localité qui le souhaitent.

D'ores et déjà l'Union Locale a établi un calendrier prévisionnel des disponibilités des camarades pour animer ces sessions.

31/01/2020	27/02/2020	26/03/2020	30/04/2020	24/09/2020	29/10/2020	26/11/2020
------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------



Union Locale CGT Lyon 3^e / 6^e

FORMATION SYNDICALE 2020

Programme actualisé 2^e semestre

nouveau

Détail des formations

S'impliquer dans la CGT
(formation d'accueil)

Public :

Tous.tes les syndiqué.e.s

Le contexte qui amène à faire de la formation :

Cette formation s'inscrit dans le parcours de formation syndicale dans la famille « Outiller pour être acteur toute sa vie ».

Les objectifs de formation :

Les nouveaux.elles syndiqué.e.s seront en capacité d'identifier l'organisation de la société et leur place dans la CGT.

Les thèmes abordés :

- L'organisation de la société et quelques conséquences du système capitaliste mondialisé,
- L'action syndicale dans la société,
- Les droits et la représentation des salariés,
- La CGT, ses valeurs, la place de chaque syndiqué.e dans notre organisation.

Les prérequis à cette formation :

Etre syndiqué.e à la CGT

Forme et durée de l'action de formation

Stage de 2 jours à la Bourse du Travail de Lyon avec environ 6 heures d'intervention par jour.

Nombre de places	Dates
15	30 novembre et 1 ^{er} décembre 2020



Union Locale CGT Lyon 3^e / 6^e

FORMATION SYNDICALE 2020

Programme actualisé 2^e semestre

Formation syndicale générale - Niveau 1 (Tronc commun)

Public :

Chaque syndiqué.e, ancien.ne ou nouve.au.lle, a besoin et a droit à des connaissances lui permettant de participer à l'élaboration et la mise en oeuvre des orientations de son organisation. Ce stage est indispensable pour celles et ceux qui souhaitent prendre progressivement des responsabilités et suivre les stages d'élus et mandatés.

Le contexte qui amène à faire de la formation :

Cette formation s'inscrit dans le parcours de formation syndicale générale dans la famille « Outiller pour être acteur toute sa vie ».

Les objectifs de formation :

À l'issue de cette action de formation, les participant-e-s seront capables d'expliquer la place et le rôle d'un syndiqué acteur de la CGT dans l'élaboration des revendications pour gagner des avancées sociales dans la société d'aujourd'hui.

Les thèmes abordés :

- le stagiaire acteur de sa formation,
- le salariat,
- l'élaboration des revendications,
- la société,
- le syndicalisme,
- la CGT.

Les prérequis à cette formation :

Etre syndiqué.e à la CGT et de préférence avoir suivi une formation d'accueil des nouveaux syndiqués.

Forme et durée de l'action de formation

Stage de 5 jours à la Bourse du Travail de Lyon avec environ 6 heures d'intervention par jour.

Nombre de places	Dates
15	10 au 14 février 2020
15	16 au 20 novembre 2020



Union Locale CGT Lyon 3^e / 6^e

FORMATION SYNDICALE 2020

Programme actualisé 2^e semestre

Délégué du Personnel au CSE (Comité Social et Economique)

Public :

Les anciens élus DP et CE expérimentés ou non qui souhaitent mettre à jour leur connaissance, les candidats ou membres du CSE nouvellement élus ou mandatés.

Le contexte qui amène à faire de la formation :

Cette formation s'inscrit dans le parcours de formation syndicale dans la famille « Outiller pour le mandat ».

Les objectifs de formation :

Permettre aux participants d'acquérir les éléments immédiatement mobilisables pour exercer pleinement leur mandat de délégué du personnel au CSE dans le cadre de la démarche syndicale CGT. Ce stage ne se substitue pas aux formations « économique » (article L2315-63 du Code du travail) et « santé, sécurité et condition de travail » (article L2315-18 du Code du travail) des élus du CSE. Il porte essentiellement sur la démarche syndicale pour faire respecter les droits individuels et collectifs en vue de gagner des droits nouveaux.

Les thèmes abordés :

- la mission des DP au CSE, et notamment la défense des droits individuels et collectifs des salariés en lien avec la démarche syndicale CGT ;
- le Droit du travail : savoir chercher un article du Code du travail, comprendre sa nature et sa place dans la hiérarchie des normes, mesurer les enjeux de la négociation collective après Macron XXL ;
- la réunion avec l'employeur, sa préparation et ses suites ;
- la logique de gestion patronale et la démarche revendicative CGT.

Les prérequis à cette formation :

Avoir suivi une formation suivie la formation syndicale générale Niveau 1 tronc commun ou le nouveau bloc « Participer à la vie de la CGT »

Forme et durée de l'action de formation

Stage de 3 jours à la Bourse du Travail de Lyon avec environ 6 heures d'intervention par jour.

Nombre de places	Dates
15	2 au 4 novembre 2020
15	14 au 16 décembre 2020



Union Locale CGT Lyon 3^e / 6^e

FORMATION SYNDICALE 2020

Programme actualisé 2^e semestre

Participation aux frais de stage

Une participation forfaitaire aux frais de stage de 30 € par jour et par stagiaire est demandée. Elle permet de couvrir une partie des dépenses engagées par l'UL pour la formation syndicale.

Cette participation forfaitaire est à la charge du syndicat ou de la section syndicale qui donne son accord sur les candidatures.

Maintien de salaire pendant le CFESS :

Les ordonnances Macron modifient le Code du travail sur le maintien de salaire dans le cadre du CFESS. Quel que soit l'effectif de l'entreprise, le maintien de la rémunération d'un bénéficiaire de CFESS est de droit.

Article L2145-6 du Code du travail

Modifié par Ordonnance n°2017-1386 du 22 septembre 2017 - art. 6 (V)

Modifié par Ordonnance n°2017-1718 du 20 décembre 2017 - art. 1

Le salarié bénéficiant du congé de formation économique, sociale et syndicale a droit au maintien total par l'employeur de sa rémunération.

L'employeur verse les cotisations et contributions sociales afférentes à la rémunération maintenue.

Tout le dispositif antérieur de « subrogation » est aboli. Il n'y a plus de demande directe entre le syndicat et l'employeur concernant la formation syndicale, ce qui peut entraîner une baisse du rapport de force sur les questions de formation syndicale des adhérents, des élus et des mandatés. Les pressions des employeurs pour refuser les départs en CFESS risquent d'être plus fortes sur les salariés.

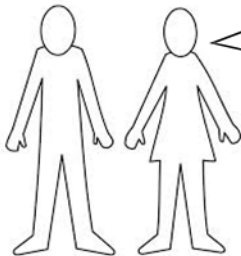


Union Locale CGT Lyon 3^e / 6^e

FORMATION SYNDICALE 2020

Programme actualisé 2^e semestre

Procédure de Demande de Congé de Formation Economique, Sociale et Syndicale



Comment pouvons-nous aller en formation syndicale ?

- D'abord les syndiqués doivent voir avec leur syndicat pour examiner les plans de formation proposés et, en adéquation avec le projet pédagogique de la CGT « Equiper pour agir », l'utilité de la formation syndicale pour le syndiqué.
- Le syndicat valide la fiche de demande d'inscription au stage souhaité de formation syndicale avant tout envoi à l'Union Locale

- **En même temps, le syndiqué fait une demande de congé de formation économique, sociale et syndicale auprès de son employeur suivant le modèle ci-joint.**

L'employeur a un délai de 8 jours à compter de la réception de la demande pour refuser ou demander son report.

Les seuls motifs valables sont :

- ✓ Le délai de 30 jours est-il respecté ?
- ✓ Le quota individuel de formation (12 ou 18 jours) est-il respecté ?
- ✓ L'organisme de formation est-il habilité ?

Réponse de l'employeur :

NON



L'employeur peut refuser le congé

- ✓ Le quota global de l'entreprise est-il respecté ?
- ✓ Le quota d'absences simultanées de l'entreprise est-il respecté ?

NON



L'employeur peut reporter le congé

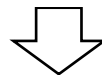
- ✓ Les nécessités de service permettent-elles d'autoriser l'absence ?

NON



L'employeur doit consulter le CSE

Réponse de l'employeur : OUI



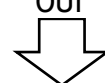
Congé accepté



NON

L'avis du CSE est-il favorable au refus ?

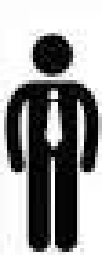
OUI



Congé refusé

En cas de **refus ou de report**, l'employeur doit justifier des motifs par écrit au salarié.

Si l'employeur n'écrit pas au salarié dans le délai de 8 jours, cela vaut **acceptation de sa part du congé** et maintien de salaire.





Union Locale CGT Lyon 3^e / 6^e

FORMATION SYNDICALE 2020

Programme actualisé 2^e semestre

Demande de CFESS du salarié stagiaire à envoyer à l'employeur avec copie au syndicat

Votre demande de congé de formation économique, sociale et syndicale est à adresser, à votre employeur, dès que vous êtes d'accord et à minima 30 jours à l'avance.

Vous devez vous assurer que votre demande a bien été reçue, soit par un récépissé de son dépôt, soit en l'envoyant par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le congé de formation économique, sociale et syndicale, est accordé sur demande des salariés. Il est de droit, sauf si l'employeur estime, après avis du CSE, que l'absence est préjudiciable à la production et à la bonne marche de l'entreprise. Tout refus doit être motivé et notifié à l'intéressé dans les huit jours qui suivent le dépôt de la demande. En cas de litiges, le salarié peut saisir le conseil des prud'hommes statuant en référé.

N'oubliez pas d'adresser une copie à votre syndicat ou section syndicale.

Nom et prénom du salarié

Adresse

Code Postal et Ville

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur de
l'entreprise ou de l'établissement.....

Adresse

Code Postal et Ville

A , le / /

Objet : demande de congé de formation économique, sociale et syndicale

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Conformément aux articles L2145-5 et suivants du Code du Travail, j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise du [date de début de la formation]..... au [date de fin de la formation]....., en vue de participer à une formation économique, sociale et syndicale organisée par « La formation syndicale CGT » qui est un organisme agréé.

Je vous rappelle que conformément à l'article L 2145-6 du code du travail modifié par l'ordonnance N° 2017-1386 du 22 Septembre 2017 (V), le salarié bénéficiant du congé de formation économique et syndicale a droit au maintien total par l'employeur de sa rémunération.

Dans l'attente d'une réponse favorable, recevez, Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

[Signature]

Copie au syndicat



Union Locale CGT Lyon 3^e / 6^e

FORMATION SYNDICALE 2020

Programme actualisé 2^e semestre

Demande de Congé pour Formation Syndicale dans la Fonction Publique

Le congé pour formation syndicale avec traitement d'une durée maximum de douze jours ouvrables par an est un droit inscrit dans le statut des trois fonctions publiques :

- Etat, article 34 7° de la Loi N° 84-16 du 11 janvier 1984.
- Hospitalière, article 41 7° de la loi du n° 86-33 du 9 janvier 1986.
- Territoriale, article 57 7° de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Dans les 3 fonctions publiques, les principes généraux sont fixés dans les textes suivants :

- Décret n°84-474 du 15 juin 1984 relatif à l'attribution aux agents de l'Etat du congé pour la formation syndicale.
- Décret n°88-676 du 6 mai 1988 relatif à l'attribution du congé pour formation syndicale dans la fonction publique hospitalière.
- Décret n°85-552 du 22 mai 1985 relatif à l'attribution aux agents de la fonction publique territoriale du congé pour formation syndicale.

Les principes généraux sont identiques :

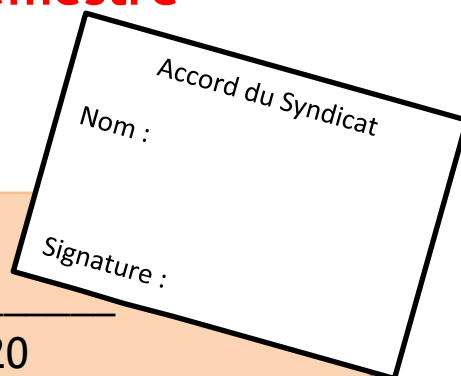
- Le stage doit être suivi dans l'un des centres ou instituts qui figurent sur une liste arrêtée par le ministère de tutelle. La Formation Syndicale CGT est agréée.
- La demande de congé doit être faite par écrit à l'autorité compétente au moins un mois avant le début du stage.
- L'effectif des agents susceptibles de bénéficier du congé au cours d'une même année ne peut excéder 5 % de l'effectif réel de l'établissement.
- Le congé ne peut être refusé qu'en raison de nécessités de service.
- A défaut de réponse expresse au plus tard le quinzième jour qui précède le début du stage ou de la session, le congé est réputé accordé.
- La décision de rejet de congé doit être communiquée avec son motif à la commission administrative paritaire au cours de la réunion qui suit cette décision.
- Une attestation d'assiduité au stage établie par l'institut ou le centre de formation agréé doit être remise à l'autorité compétente.

Sur le terrain, les modalités pratiques peuvent être diverses.

Dans tous les cas, les camarades qui souhaitent s'inscrire à une formation organisée par la CGT doivent s'adresser préalablement à leur syndicat qui validera leur demande et leur indiquera la marche à suivre.



Union Locale CGT Lyon 3^e / 6^e
FORMATION SYNDICALE 2020
Programme actualisé 2^e semestre



Fiche de candidature
Stage _____
du _____ au _____ 2020

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____ Age : _____

Profession : _____

Adresse personnelle

Voie : _____

Commune : _____ Code postal : _____

N° de téléphone personnel fixe : _____

N° de téléphone personnel portable : _____

Courriel personnel : _____@_____

Courriel professionnel : _____@_____

Courriel du syndicat : _____@_____

Nom et adresse de l'entreprise : _____

Formation (s) syndicale (s) déjà suivie (s) : _____

Mandats électifs et responsabilités syndicales : _____

Année d'adhésion : _____